

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016 à 20h30

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Erwan BRACCHI

**EXCUSE** : Marcel BERTHIER, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON donne pouvoir à A. DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET.

Arnaud DUCELLIER FAUVY, a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H35

### **1) Etude pour la prolongation de la liaison douce**

Monsieur BONNET -PIRON présente l'objet de l'étude qui vise à prolonger la liaison douce existante (de l'école au panneau d'entrée de ville) sur le secteur du chemin du Besseray, de la montée croix chevalier, jusqu'à l'Agny. L'objectif est de relier la montée des Rollands dont la sécurisation a été réalisée l'année dernière.

La présente délibération est une délibération d'intention demandée par la communauté de communes avant de lancer les études.

L'enjeu est important pour la sécurité du centre village et la fluidité du trafic. Il est demandé à ce que le bureau d'étude soit vigilant à différentes questions :

- La gestion des feux de régulation qui pourraient être implantés dans la montée croix chevalier,
- L'opportunité de structurer une circulation sur le chemin du Besseray
- Des coûts tant d'investissement que d'entretien des équipements.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

### **2) Modification de la délibération N°2012-30 sur la durée d'amortissement des pompes de la station d'épuration**

Michel PERRET, indique au conseil municipal que la délibération 2012-30 a fixé à 60 ans l'amortissement de l'ensemble des ouvrages d'amortissement.

Mais cette durée est inadaptée pour les pompes de relevage. Il convient de fixer le délai d'amortissement de ces équipements à 8 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

### **3) Budget assainissement, Délibération modificative n°2**

Michel PERRET, indique qu'en lien avec la délibération prise précédemment, il convient de modifier le montant des amortissements prévus au budget 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

#### 4) Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la liste des associations subventionnées et les montants ont été largement revus sur les dernières années. Pour mémoire le budget de la SPA a été voté par délibération 2016-18 du 7 avril 2016.

Après débat au sein du conseil, les propositions de subventions sont les suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
ADMR	600 €
AFL	500 €
La Truite de l'Agny	100 €
SIAD	600 €
Souvenir français	50 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

#### 5) Révision des loyers des appartements communaux

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal délibère annuellement pour réviser les loyers communaux. Ce mode de faire n'est pas adapté au rythme de révision qui dépend en fait de chaque contrat de location. La délibération vise donc à donner l'autorisation permanente à Monsieur le Maire de fixer par arrêté le montant et la revalorisation des loyers perçus par la commune dans le cadre des baux conclus.

Le conseil municipal ne sera plus amener à délibérer mais sera tenu informé des décisions prises.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

#### 6) Organisation de l'inauguration de la mairie et médiathèque

Monsieur le Maire présente le programme proposé pour l'inauguration de la mairie et de la médiathèque. Monsieur le Préfet et le Président du Conseil Départemental seront présents. Le Conseil Régional sera représenté par son Vice-Président.

La question de l'exhaustivité de la liste des invités se pose. Le Maire invite chaque Conseiller à faire part directement à la secrétaire de Mairie des institutions, entreprises, organismes, personnalités, etc qui seraient à rajouter à la liste des invitations.

#### 7) Organisation des journées du patrimoine

Les journées du patrimoine se dérouleront les 17 et 18 septembre.

Le concert (violon et piano) se déroulera le 17 septembre

L'entrée sera gratuite. Les spectateurs seront invités à faire un don pour l'entretien de l'édifice.

#### 8) Questions diverses

- Il serait nécessaire de faire régler les capteurs de présence sur le nouveau bâtiment afin que l'éclairage ne se déclenche pas au passage des voitures.
- Michel Perret présente le projet de bibliothèque de rue dans la cabine téléphonique.
- La carte de la commune est à refaire. Erwan BRACCHI se porte candidat pour porter le projet.
- Programme de l'inauguration de la mairie et médiathèque.
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 septembre 2016 au lieu du 01 septembre.**

